

- Communiqué d'Aspasie -

Réponse à la section féminine du parti Centre Suisse

Pour une politique fondée sur les droits plutôt que sur l'idéologie.

À Genève, le 03.06.2025

Dans un document de prise de position et à l'occasion du débat intitulé « *Faut-il mieux réglementer la prostitution ?* » diffusé sur la RTS entre Christina Bachmann Roth et Carine Maradan le 1^{er} juin 2025, les Femmes du Centre Suisse défendent une réglementation fédérale aux accents abolitionnistes, inspirée du modèle suédois qui a montré ses limites ailleurs en Europe.

Parmi leurs propositions figurent le *renforcement de la responsabilité des clients*, l'*élargissement de la définition du proxénétisme*, la création d'une *aide à la sortie* ou encore le *durcissement des conditions d'entrée dans la prostitution*. Ces recommandations, loin de protéger les personnes concernées, risquent de les précariser davantage.

Un discours aux logiques abolitionnistes

Sans le mentionner véritablement, la prise de position des Femmes du Centre Suisse s'inscrit clairement dans une perspective abolitionniste selon laquelle la majorité des personnes exerçant le travail du sexe seraient des victimes, les cas de choix volontaire étant perçus comme marginaux. Cette vision postule également que, lorsqu'il est pratiqué par des personnes migrantes, ce travail serait forcément contraint.

La volonté affichée par les Femmes du Centre Suisse de renforcer la responsabilité des clients et des tenanciers de bordels s'inscrit elle aussi dans la logique du modèle abolitionniste – qui criminalise les clients, élargit la définition du proxénétisme et refuse de reconnaître la prostitution comme une forme de travail. Or, ce modèle a montré ses limites dans les pays où il a été mis en œuvre. En Suède, en France ou encore en Irlande, des études ont mis en évidence des conséquences néfastes : les travailleur·euse·x du sexe sont poussé·e·x à l'isolement, à la clandestinité, et se retrouvent plus exposé·e·x aux violences.¹

¹ Swedish National Board of Health and Welfare (2007), Prostitution in Sweden 2007.

Le travail du sexe : une activité à haut risque, Mai 2016, Amnesty International Dodillet, Susanne and Petra Östergren, The Swedish Sex Purchase Act: Claimed Success and Documented Effects, Conference paper, 2011.

UN Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health, Anand Grover, A/HRC/14/20, Report to the Human Rights Council, April 27, 2010.

Danna, Daniela (2007), Report on the city of Stockholm, in Prostitution and Public Life in Four European Capitals, Daniela Danna, editor, Carocci.

Que pensent les travailleur·se·s du sexe de la loi prostitution ? Enquête sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 contre le « système prostitutionnel », Médecin du Monde, 2018.

Une loi qui criminalise les clients en suède: un fiasco en ingénierie sociale, Ann Jordan.

La pénalisation des clients revient, en pratique, à criminaliser l'ensemble de l'activité liée au travail du sexe. Elle fragilise les conditions de travail, rend les négociations plus complexes, et dissuade les personnes concernées de porter plainte ou de solliciter un soutien. Ce type d'approche nie par ailleurs les compétences, l'autonomie et la résilience de celles qui ont choisi librement cette profession, tout en renforçant leur stigmatisation sociale.

Ainsi, bien qu'elles prétendent agir pour la protection des travailleur-euse-x-s du sexe, les recommandations émises par les Femmes du Centre Suisse risquent en réalité de produire l'effet inverse.

Reconnaître le travail du sexe, protéger les droits

L'association Aspasia défend la reconnaissance pleine et entière du travail du sexe comme une activité professionnelle. Cela signifie l'accès à des droits, à la protection sociale, à la sécurité, à la santé et à la dignité. Cela signifie aussi lutter contre la stigmatisation afin que les personnes concerné-es puissent sortir de l'anonymat, signaler des violences sans crainte, et vivre sans honte ni discrimination.

Nous réaffirmons l'importance du cadre légal actuel en Suisse, qui reconnaît le travail du sexe comme travail à part entière, tout en appelant à des améliorations concrètes : prévention et réaction face aux violences, meilleure accessibilité aux assurances sociales et à la prévoyance vieillesse, soutien à celles qui souhaitent changer de voie sans jamais remettre en question la légitimité de celles qui choisissent de rester dans ce métier.

Visibiliser la parole des personnes concernées

Le débat public sur le travail du sexe est trop souvent mené sans celles qu'il concerne. En ne dérogeant malheureusement pas à ce triste constat, le discours des Femmes du Centre Suisse fait l'amalgame entre traite, exploitation et travail sexuel volontaire. En niant la possibilité d'un consentement éclairé et en essentialisant les personnes prostituées en tant que victimes, ce discours paternaliste réduit au silence de nombreuses voix que l'on prétend protéger tout en refusant de les écouter. Les personnes exposées à de multiples formes de discrimination se retrouvent ainsi instrumentalisées par des discours qui prétendent agir en leur nom et pour leur protection.

Lors du débat à la RTS, Mme Bachmann Roth a qualifié l'usage du terme « travail du sexe » de récent et issu d'une position « privilégiée ». Pourtant, cette terminologie, formulée à la fin des années 1970 par l'activiste Carol Leigh, représente des décennies de réflexions et de luttes menées par les première-x-s concerné-e-x-s pour faire reconnaître leur activité comme légitime. Ce sont elles et eux qui ont dû – et doivent encore – se battre pour sortir de l'invisibilité. Nous pensons que le véritable privilège est celui de n'avoir jamais eu à lutter pour faire reconnaître sa propre existence, mais s'arroger le droit de parler à la place des plus marginalisé-e-x-s pour défendre une opinion politique, tout en niant leur histoire et leurs combats.

Rien pour nous sans nous

Depuis plus de 40 ans, Aspasia œuvre aux côtés des travailleur-euse-x-s du sexe. Comme de nombreuses autres structures, nous développons une expertise précieuse, issue de la réalité du terrain. Nous appelons l'ensemble des partis politiques à reconnaître cette expertise, à consulter les

acteur-rices de terrain et à proposer des lois fondées sur ces connaissances. Il est essentiel d'éviter que des décisions fondées sur des idées reçues ou des représentations erronées ne conduisent à l'adoption de lois préjudiciables pour les personnes que nous accompagnons.

C'est pourquoi nous alertons : l'adoption d'un modèle inspiré de l'abolitionnisme constituerait une régression majeure. Cela mettrait en danger les travailleur-euse-x-s du sexe en les poussant dans l'ombre, en les rendant plus vulnérables aux violences, à la précarité et à l'exploitation.

En conclusion, Aspasia réaffirme son engagement pour une approche fondée sur les droits humains, la dignité, la réalité vécue et l'écoute des personnes concernées. Ce n'est qu'en partant de leurs expériences et de leurs revendications que nous pourrions construire une politique juste, efficace et humaine.

Association Aspasia

Rue des Pâquis, 11 – 1201 Genève

Aspasie.ch